Ce document doit encore faire l'objet d'une décision du Conseil communal le 12 novembre 2026

RAPPORT N° 25/2026
AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. Julien Rilliet (PS), « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 25/2026** intitulé **« Réponse au postulat de M. Julien Rilliet (PS), « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes»,** déposé à la séance du Conseil communal du 1er octobre 2026 s'est réunie le **jeudi 8 octobre 2026 à 18h30, en salle 6 de l'Hôtel de Ville**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

UDC	M.	Moïn Danai

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent	Excusé	Absent
LCVL	Mme	Emilie Gex	X		
Verts	Mme	Caroline Gigon	X		
da.	Mme	Sandra Jamet			X
da.	M.	Laurent Lavanchy	X		
PS	M.	Julien Rilliet	X		
VL	Mme	Karine Römer	X		
PLR	M.	Pedro Teixeira	X		
EAV					X

Suppléance :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent	Excusé	Absent

La Municipalité est représentée par :
- Madame Gabriela Kämpf, Municipale ;

Le service est représenté par :
- Madame Lorena Marin-Guex, cheffe de service
- Monsieur Thomas Antoniazza, chargé de projets

1. INTRODUCTION

Madame la Municipale Gabriela Kempf se dit satisfaite de pouvoir donner suite à ce postulat qui mérite une réponse conséquente. Elle souligne que la volonté politique est présente, mais que le cadre légal – bien défini – dépasse les compétences des communes. En effet, de nombreux acteurs interviennent face aux différentes formes de violence, tant au niveau communal que cantonal et fédéral. Ce cadre étant donc complexe et évolutif, elle a trouvé important que la Municipalité permette au Conseil communal de bien comprendre ces enjeux.

Elle indique qu'il avait été envisagé de présenter cette réponse à la fin de la législature précédente. Au vu de son contenu, il a toutefois paru préférable de la présenter au début de la législature actuelle. Ce rapport pourra ainsi servir de référence, dans l'état des connaissances à ce jour, si de nouvelles interpellations sont déposées sur cette thématique.

Elle rappelle que plusieurs débats consacrés aux violences ont eu lieu au Conseil communal durant la précédente législature. Les trois féminicides survenus à Vevey ont suscité un sentiment d'impuissance et soulevé la question des moyens d'éviter de tels drames. Elle souligne combien cette situation est difficile à vivre, tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal.

Elle relève que de nombreux éléments sortent de l'ordinaire, comme des citoyennes ayant co-signé une interpellation sur cette thématique à l'issue d'une table ronde.

Elle conclut en remerciant le travail accompli par son service.

2. DISCUSSION

Un commissaire rappelle la précédente crainte d'un regain de violences lors du confinement à cause du COVID, qui n'a finalement pas été observée. Il précise toutefois que le sujet reste malheureusement d'actualité. Il salue les efforts fournis par le service quant à la rédaction du rapport, mais ajoute que certains points mériteraient des éclaircissements.

Concernant les logements d'urgence et de transition et faisant rebond sur l'interpellation de Joëlle Minacci de 2025, bien que cette compétence soit cantonale, il se demande si BAT ne pourrait pas mettre à disposition des logements en fin de bail sans attendre le lancement d'une structure cantonale dans le futur.

Puis, au sujet des points d'écoute ainsi que leur élargissement, il dit comprendre que le service soit formé pour rediriger les demandes, mais précise que le postulat demande à fournir une aide lorsqu'une personne vient.

Mme Marin-Guex relève la pertinence des remarques et indique que le postulat demandait d'étudier la thématique, ce pourquoi un cadre précis est présenté dans le rapport.

Concernant les points d'écoute, les services RH et CS sont travaillent étroitement pour sensibiliser les collaborateurs et mieux pouvoir relayer les dernières informations à la population. Cela peut prendre la forme de flyers aux bons endroits mais aussi de campagnes dirigées. Elle relève également que la plateforme Harcèl.Vevey est importante mais souffre d'une saisi d'informations difficile, ce qui peut limiter son adoption. L'ajout d'une collaboratrice à l'équipe existante – un seul collaborateur – permettrait également d'augmenter le nombre de signalements avec une demande de rappel.

Au sujet des logements d'urgence, elle précise que seul le service CS n'est pas apte à fournir des solutions. Pour cette raison, il collabore avec BAT afin de ponctuellement communiquer ses besoins et explorer les opportunités quand elles se présentent, mais ce processus est regrettablement lent. L'office du logement est également sollicité pour avoir une vue d'ensemble de la situation du logement à Vevey.

Mme Kämpf précise que cet office aura pour mission de collaborer avec les gérances, pour pleinement explorer les solutions au sein du parc immobilier de la ville ainsi que les ouvertures privées. Elle ajoute que l'absence de structure d'accueil sur la Riviera n'implique pas que les victimes de la région ne sont pas prises en charge ailleurs, puisqu'une relocalisation est parfois préférée.

Un commissaire demande si le nombre de pharmacies partenaires est connu.

M. Antoniazza indique ne pas avoir de nombre à communiquer mais qu'il serait envisageable de contacter le label et déterminer si les pharmacies partenaires ont suivi la formation, éventuellement les raisons dans le cas contraire.

Un autre commissaire demande si les pharmacies partenaires sont répertoriées.

M. Antoniazza répond que cela n'est pas connu non plus et qu'il faudrait voir avec le canton.

Un commissaire demande si des statistiques des logements (hommes, femmes, familles existent pour Vevey spécifiquement, étant donné que celles du rapport concernent la Riviera.

Mme Marin-Guex indique ne pas disposer de ces informations.

Le commissaire suggère de proposer un vœu à cet effet, qui soutiendrait le travail fourni en la forme du rapport, étant donné que la Ville dispose de nombreux logements pouvant servir à ces cas d'usage. Il ajoute également que le coût d'un suivi mental en psychiatrie est largement supérieur à celui d'un logement, accompagné du trauma déjà infligé aux victimes.

Un commissaire demande si le nombre de harcèlement de rue saisis est connu.

M. Antoniazza indique qu'il y en a environ vingt par année, dont quatre le dernier mois.

Le commissaire demande si c'est la police qui gère ces soumissions.

M. Antoniazza informe que c'est le service CS qui s'en charge.

Mme Marin-Guex ajoute que cela ne relève pas du pénal.

Le commissaire demande si des passages dans les écoles sont envisageables pour faire connaître l'application.

Mme. Marin-Guex indique que cela pourrait être intégré au bouquet d'activités organisés par le service CS, comme les stages d'autodéfense. De plus, l'étroite collaboration avec ASR pourrait également être impliquée dans ce cadre.

Un commissaire demande si la plateforme est disponible dans plusieurs langues et si la langue peut constituer une barrière à son utilisation. Il souligne l'importance de cette question et évoque les violences liées à certaines cultures. Il souhaite également savoir comment la plateforme est portée à la connaissance du public cible, qu'il estime la méconnaître.

Enfin, il s'interroge sur le traitement des informations relatives aux plaintes. Il demande si les démarches effectuées sur la plateforme donnent lieu à une prise de contact avec les personnes concernées ou si l'application joue uniquement un rôle de passerelle.

Mme Marin-Guex précise qu'il est possible de signaler ou demander un rappel, et que pour l'instant seul un collaborateur masculin peut prendre contact, ce qui peut être une gêne pour une femme. Elle précise pouvoir chercher à intégrer une femme à ce pôle. Elle partage l'importance de la traduction pour cette plateforme.

M Antoniazza ajoute qu'une traduction automatisée est possible mais pas prise en charge nativement.

Mme Kämpf partage le constat d'un usage difficile dont la friction peut décourager sa prise en main mais souligne son importance d'autant plus que cela a été réalisé avec des moyens internes (CartoRiviera). Elle suggère une piste d'améliorations avec d'autres parties prenantes que seuls les développeurs.

Un commissaire salue l'idée de logements d'urgence à Vevey mais demande si des restrictions temporelles sont prévues afin de garder un certain roulement, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier.

Il demande également qui prend en charge les loyers, entre le canton et les associations participantes, puisque ce service d'urgence a tout de même un coût qui est in fine un manque à gagner pour la ville.

Il ajoute qu'il faudrait prioriser les demandes veveysannes pour éviter le déracinement qui peut être mal vécu, en particulier pour les enfants.

Mme Kämpf informe que MalleyPrairie est un suivi et non pas un logement, soit pour une courte durée de quelques mois au maximum. En dehors de cette structure, les victimes ne sont pas forcément sans ressources financières. Le but premier est de trouver un logement adéquat pour sortir de l'emprise violente.

Un commissaire demande comment le service fait en sorte que l'information soit accessible et visible aux victimes sous l'emprise d'un partenaire.

Mme Marin-Guex indique publier toutes les communications au sein du service CS mais aussi du reste de l'administration, ainsi que sur le site Internet de la ville et les commerces aux alentours. Elle reconnaît qu'il est possible d'améliorer le référencement des pages ainsi que le contenu même des pages, bien qu'il existe divers canaux parallèles comme la cabine téléphonique du 14 juin ou le numéro d'appel 142. Ce travail de proximité est mené en continu avec différents partenaires de terrain.

Elle ajoute qu'un programme comme le Novembre de l'Égalité mobilise pleinement M. Antoniazza sur de longues semaines. Malgré l'investissement conséquent, elle précise que c'est un outil important pour sensibiliser la population et organiser des ateliers permettant les échanges entre hommes et femmes. Les ateliers souvent complets attestent de cet état de fait.

Un commissaire indique avoir pris le temps de consulter le site et de tester l'application Harcèl.Vevey. Il salue la qualité de l'outil, tout en jugeant son interface assez austère, du fait de son intégration à CartoRiviera. Selon lui, l'ergonomie et la présentation ne correspondent pas aux standards attendus en 2026. Il relève également un véritable problème de communication autour de cet outil, dont la finalité demeure peu claire : sert-il à recueillir des données statistiques, à déposer une plainte ou à répondre à d'autres objectifs ?

Le commissaire revient sur une précédente question de la séance. Il indique bien comprendre les explications relatives à la communication interne, mais demande s'il serait possible d'en faire davantage. Il estime que les démarches ne devraient pas reposer uniquement sur une base volontaire mais comporter également une dimension contraignante.

Enfin, il évoque l'application Sorority à Lausanne et demande si une réflexion similaire pourrait être menée à Vevey.

Mme Marin-Guex indique que la plateforme Harcèl.Vevey étant un projet à part entière, son développement se poursuit et que les pistes d'améliorations sont toutes explorées.

Concernant les formations, explique que la démarche consiste à mobiliser progressivement les personnes concernées, étape par étape. Elle précise que seule la Municipalité peut rendre des formations obligatoires. Dans l'intervalle, son service s'efforce de rendre les activités aussi accessibles que possible, en levant notamment les obstacles financiers, par exemple pour les cours d'autodéfense.

Mme Kampf évoque qu'il existe déjà de nombreuses thématiques de formation, comme la cybersécurité, l'intelligence artificielle, et la durabilité. Elle relève également la présence soutien au développement de l'employé pour la formation individuelle dans la spécialité du service de chacun. Elle ajoute que les journées d'accueil des nouveaux collaborateurs permettraient d'aborder certaines de ces thématiques.

Mme Marin-Guex ajoute qu'un travail est mené avec la commission des égalités et le service des ressources humaines. Il s'agit de construire un flux de communication dont les effets devraient se concrétiser à l'avenir.

Un commissaire que l'objectif n'est pas de diffuser indistinctement l'information à l'ensemble du personnel, puisque tous les collaborateurs ne sont pas en contact avec la population. Il demande confirmation que les démarches envisagées concernent principalement l'office de la population.

Un commissaire demande, au sujet des graphiques en pages 12 et 13, ce que « violences autres » peuvent signifier.

Mme Kämpf indique que cela peut être de nature économique.

Le commissaire demande s'il serait possible de mettre des affiches dans les immeubles locatifs avec une question comme « Où trouver de l'aide ? » et quelques réponses, au moins dans les bâtiments de la Ville.

Il demande également si l'on peut s'attendre à une diminution des subventions cantonales.

Mme Marin-Guex indique ne pas encore avoir d'informations à ce sujet, bien qu'un certain nombre d'amendements aient été déposés par le Grand Conseil.

Mme Kämpf ajoute qu'il sera probablement difficile de garder une enveloppe constante avec la population qui croît.

Le commissaire salue enfin l'aspect historique et juridique du rapport.

Un commissaire demande s'il existe une structure d'accueil d'urgence à Vevey et quelle solution pourrait être proposée, par exemple à une femme ayant besoin d'être admise à 22h.

Mme Marin-Guex répond que l'ASR intervient lorsqu'elle est appelée et que le protocole reste le même. Elle indique qu'il n'existe pas de structure d'hébergement d'urgence à Vevey, mais qu'une mesure peut être prise en fonction de la gravité de la situation. Elle précise toutefois ne pas connaître le détail des mesures possibles.

Un autre commissaire demande s'il serait envisageable de proposer une chambre d'hôtel à une victime de violences lorsqu'aucune place d'hébergement n'est disponible.

Mme Marin-Guex indique que l'ASR dispose d'une liste d'hôtels qu'elle peut solliciter, comme dans le cas d'incendies. La facture est ensuite adressée au service CS. Elle estime que le protocole mériterait d'être élargi à d'autres situations.

Le commissaire évoque ensuite une situation dans laquelle une plainte pour violences a été déposée, mais où les personnes concernées se sont par la suite remises en couple. Il demande si un suivi est assuré dans ce cas pendant une période déterminée.

Mme Marin-Guex répond qu'elle ne sait pas quels acteurs ont été sollicités dans cette situation et ne connaît pas la procédure exacte qui a été suivie pour se prononcer dessus.

Un commissaire demande s'il serait possible de distribuer des flyers aux nouveaux habitants ainsi qu'au pôle jeunes citoyens.

Mme Marin-Guex indique que le service CS s'efforce d'être présent partout où cela est possible, notamment sous la forme de stands, pour être vu et dialoguer avec la population.

Le commissaire demande si un proche d'une victime a des moyens d'assister dans son suivi.

Mme Marin-Guex indique ne pas avoir de réponse précise dans ce cas de figure.

M. Antoniazza ajoute que la plateforme Harcèl.Vevey a pu, dans le cadre de demande de rappel, aiguiller la personne vers différents ateliers et prendre de ses nouvelles par la suite.

Mme Kämpf précise qu'il y a toute une partie d'écoute qui précède les mesures plus proactives de l'accompagnement d'une victime, et que celle-ci ne doit pas être négligée.

Une commissaire relève que le dispositif Angela est largement utilisé dans les manifestations et demande s'il y aurait également un intérêt pour la Ville, en particulier le personnel administratif.

Mme Marin-Guex indique qu'une mise en place est en cours avec ASR, citant son déploiement pour le Montreux Jazz Festival.

Mme Kämpf rappelle que les élus du Conseil communal sont les représentants des citoyens et que c'est un rôle important à jouer pour être au contact de la population. Elle les invite à partager les flyers du service CS pour bénéficier d'une plus grande visibilité.

Thomas : document assez dense, édité depuis 2022 après début au CS. Retrace suivi divers éléments et événements, pistes d'actions. Discuté lors dernière commission égalité genres.

Un commissaire indique que divers passages contiennent des erreurs relatives aux références externes et qu'il les transmettra à la Municipalité pour correction, laquelle dit en prendre acte et attend sa réception.

La commission émet les vœux suivants à l'unanimité :

- La commission souhaite que la Ville de Vevey mette rapidement quatre logements communaux à disposition du service de la cohésion sociale dans le cadre d'un projet pilote.

- La commission souhaite que la Ville de Vevey intègre dans tous ses communications sur le thème des violences, un intitulé comme « Je suis victime, que faire ? » et une liste de contacts directs pour obtenir de l'aide (ex. numéro national, service CS, police).

3. VOTE

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°25/2026, comme suit :

Pour : 7
Contre : 0
Absentions : 0

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 25/2026, du 7 septembre 2026, concernant la « Réponse au postulat de Monsieur Julien Rilliet (PS), intitulé « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes» ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Julien Rilliet (PS), intitulé « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » et de le considérer comme réglé.

Pour la commission ad hoc
Le Président rapporteur

Moïn Danai

Séance terminée à 20h12

Rapport validé le 2 novembre 2026